

Sécurité routière : les actions des maires Vesoul – 4 décembre 2012



Aménagement d'espaces publics commune de Saint Sauveur

M. Francis MATHIEU

adjoint au maire de Saint Sauveur

Certu

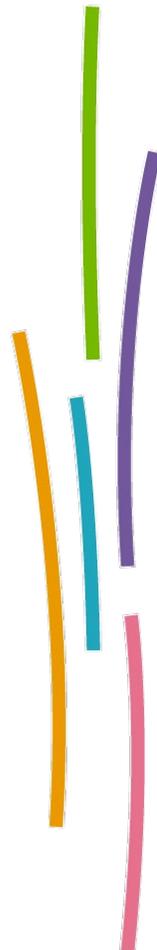
Cete
de Lyon

centre
d'études
techniques

 **AMF70**
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
DE COMMUNAUTÉS DE LA HAUTE-SAÔNE

Sommaire

- Situation
- Plan de la commune
- Pourquoi aménager l'entrée nord de la commune ?
- Des études jusqu'à la réalisation...
- Le choix du maître d'œuvre
- Le projet et son élaboration
- Les travaux
- Les choix de matériaux
- Un aperçu du résultat ... Une nouvelle ambiance pour le quartier
- Conclusion et bilan



Situation

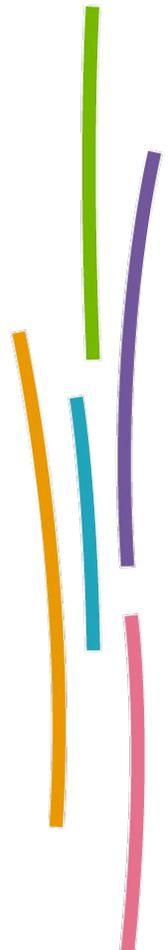
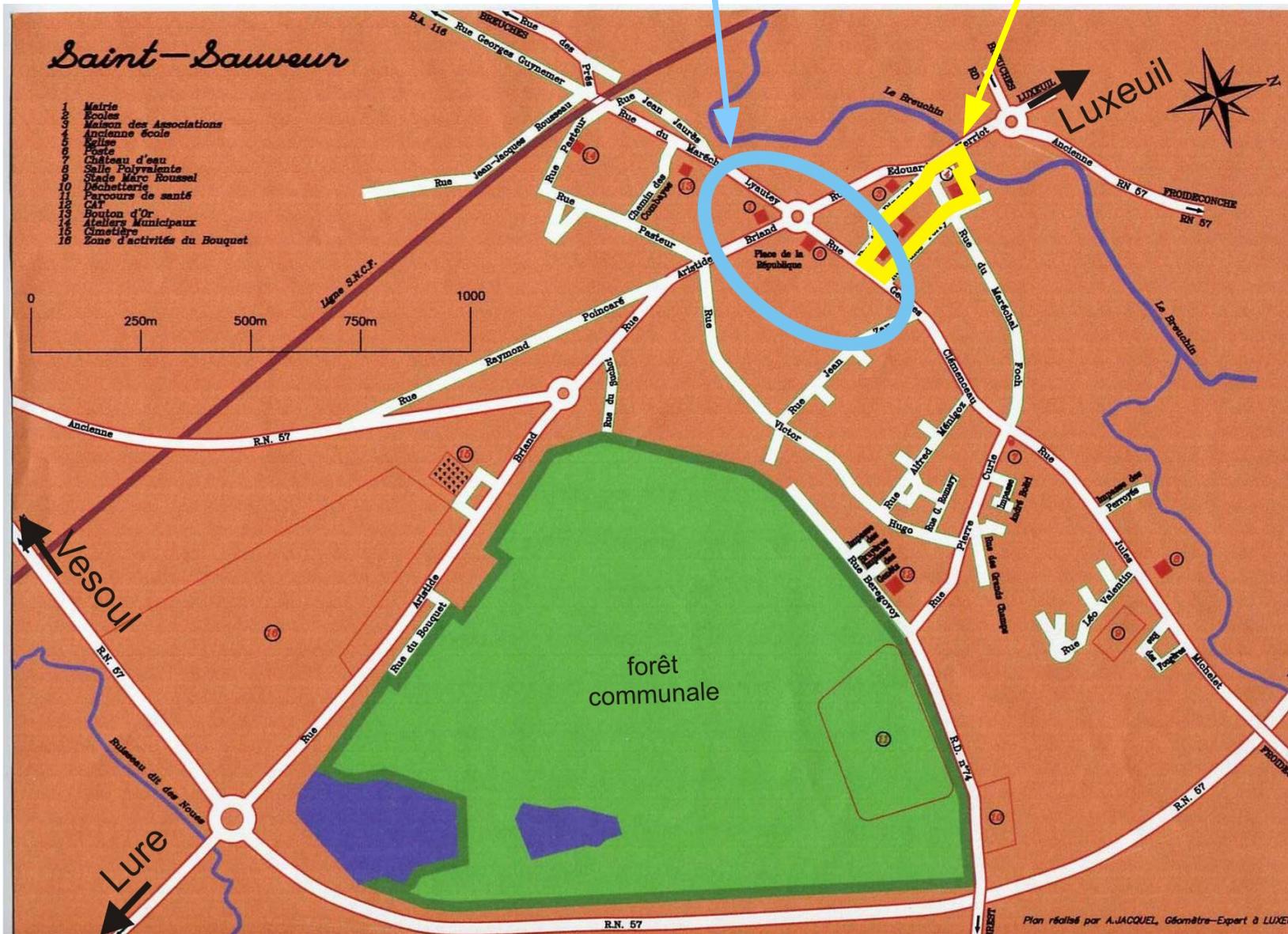
- Saint Sauveur, commune de 2182 habitants au dernier recensement INSEE.
- Chef-lieu de canton, situé à 2km au sud de Luxeuil-les-Bains, à 18 km au nord-ouest de Lure et à 29 km au nord-est de Vesoul.
- Commune urbaine implantée dans la plaine du Breuchin.
- Principales activités économiques :
 - ✓ la BA 116
 - ✓ le commerce et l'artisanat
 - ✓ un peu d'agriculture



Plan de la commune

centre-bourg

secteur aménagé



Pourquoi aménager l'entrée nord de la commune ? (1/2)

- Pour mettre en sécurité les usagers des lieux publics :
 - ✓ écoles
 - ✓ église
 - ✓ maison des associations.
- Pour rendre l'espace aux piétons.
- Pour ré-aménager et mettre aux normes (environnement et accessibilité) le parking de l'église.



Pourquoi aménager l'entrée nord de la commune ? (2/2)

- Pour revaloriser le secteur, avec une mise en valeur du patrimoine immobilier ancien et du Breuchin.
- Pour mettre l'accent sur les aspects paysagers.
- Pour améliorer l'éclairage public.
- Pour permettre l'enfouissement des réseaux secs.



Des études jusqu'à la réalisation...

- Projet phare d'une durée totale de 4 ans, dont 4 mois de travaux.
- Après les élections de 2008 :
 - ✓ prise de contact avec le CAUE (architecte-paysagiste et économiste)
 - ✓ remise des schémas d'intention du CAUE aux élus.
- Demande d'assistance à la DDT-Luxeuil (dont paysagiste-conseil) pour le choix de la Maîtrise d'œuvre :
 - ✓ organisation d'un concours (sur références puis entretiens individuels)
 - ✓ choix du Maître d'œuvre retenu : Cabinet Paysages *d'Ici et d'Ailleurs*.
- Travail partenarial étroit entre le MO et le Moe :
 - ✓ arrêt des choix conformes aux attentes des élus
 - ✓ tout en laissant au Moe la liberté de créer un espace cohérent dans sa globalité.
- Appel d'offres pour les entreprises (3 lots).
- Phase travaux et réception (inauguration le 29 Juin 2012).

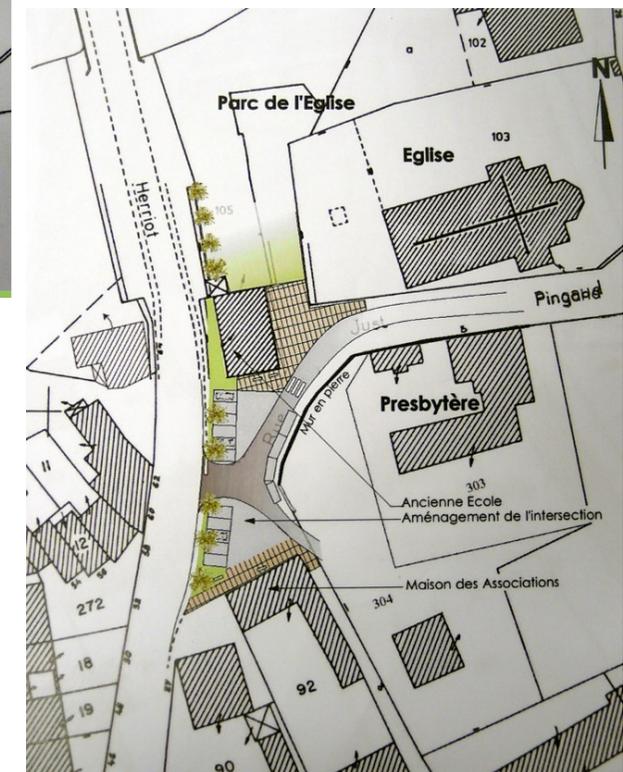
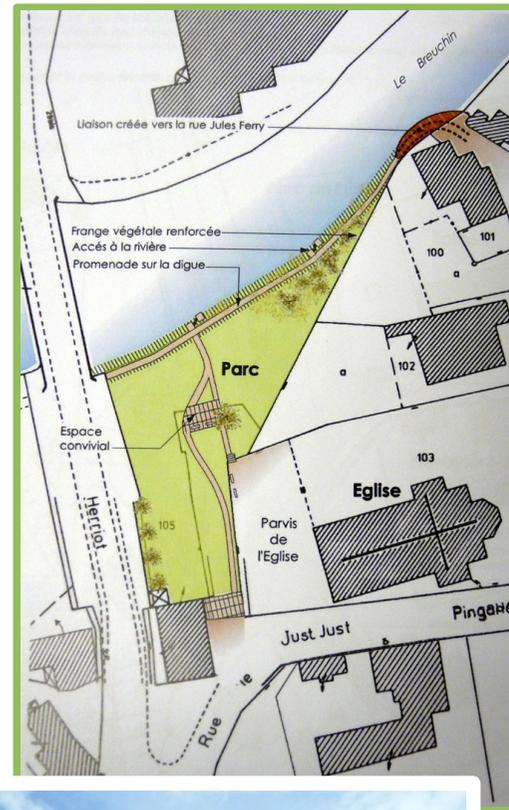
Le choix du maître d'œuvre

- Appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre, déroulé en deux temps :
 - ✓ sur références pour un premier tri
 - ✓ puis 3 candidatures retenues pour un entretien individuel.
 - Le mandataire du marché devait être un paysagiste.
 - La rémunération de la prestation est forfaitisée.
 - Le maître d'œuvre connaît l'enveloppe budgétaire allouée et doit proposer un travail d'ensemble cohérent, correspondant aux attentes des élus.
 - Le cabinet retenu est *Paysages d'Ici et d'Ailleurs* (M. Mickaël Surhomme) de Chauffourt (52).
 - Début d'un travail long au cours duquel la confiance entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre s'installe, ce qui a des répercussions positives sur le projet.
- « C'est un morceau d'histoire entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre, sur un projet commun d'espace public. »

Le projet et son élaboration (1/2)

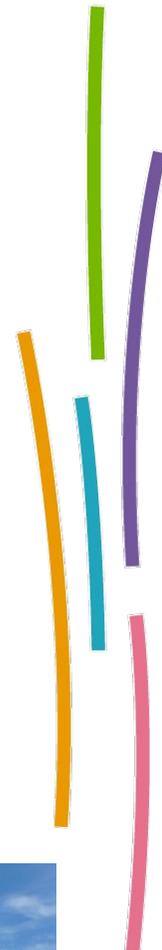
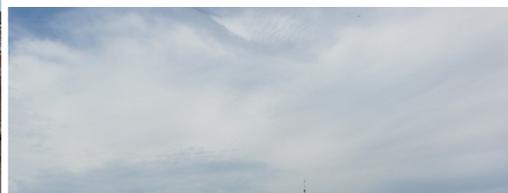
- Le parti d'aménagement est issu de la réflexion MO/MOe.

Le choix a été fait de ne pas le soumettre à concertation.



Le projet et son élaboration (2/2)

- Mise en valeur du patrimoine bâti.



Les travaux

- Ils se sont déroulés au cours de l'année 2012 (4 mois).
- 3 lots techniques ont été attribués après consultation des entreprises :
 - ✓ VRD
 - ✓ réseaux secs et éclairage
 - ✓ espaces verts.
- Disponibilité, rigueur et exigence du maître d'œuvre et des élus vis à vis des entreprises,

« pour les pousser dans leurs retranchements et obtenir de la qualité ».
- Objectifs atteints, dans le respect du montant des marchés et des délais.
- Dans une logique Développement Durable.



Les choix de matériaux : une approche Développement Durable

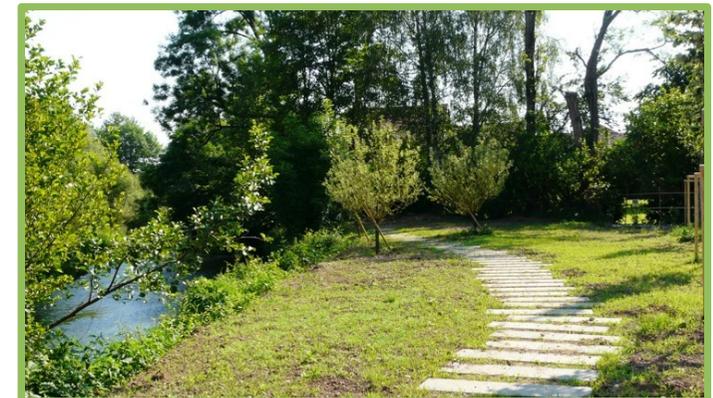
- Mise en œuvre de béton désactivé « inversé » : granulométrie plus fine, plus confortable et esthétique.
- Éclairage public : spots à LED dynamiques, pour créer des ambiances lumineuses ciblées sur les cheminements et les bâtiments.
- Jeux d'enfants : en acacia, imputrescible et durable.
- Végétaux : choisis dans des essences locales (vocation pédagogique, notamment pour les enfants).



Un aperçu du résultat ... Une nouvelle ambiance pour le quartier



- L'aménagement devient un but, un lieu de promenade et de flânerie, pour les habitants, mais aussi pour les visiteurs extérieurs.



Conclusion et bilan

- Le travail de préparation effectué en amont par les élus, le CAUE et les services de la DDT, a permis de faire le bon choix au niveau de la maîtrise d'œuvre.
- Une collaboration étroite entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre était nécessaire et a bien fonctionné :
 - ✓ tout en laissant la possibilité à ce dernier de s'exprimer au travers de son projet
 - ✓ dans le respect des contraintes budgétaires et des attentes des élus.
- Le chantier n'a subi ni retard, ni avenant et aucune modification technique majeure.
- Bilan financier de l'ensemble de l'opération : 900 000 € TTC.
- Après quelques mois d'utilisation, nous pouvons affirmer que les objectifs sont atteints :
 - ✓ mise en valeur du patrimoine
 - ✓ sécurité des lieux publics
 - ✓ et surtout ré-appropriation des lieux par les habitants .

